



# Travaux pour accès aux gaines techniques

Par **PCOURTOIS**, le **03/11/2015** à **14:35**

Bonjour,

A l'origine (il y a 25 ans) les gaines techniques (eau,edf,téléphone) ont été installées (à tort) dans l'un des murs de ma terrasse privative (sans aucune servitude déclarée dans mon acte de propriété)

Cette terrasse a été fermée depuis pour être transformée en lieu d'habitation (cuisine)

Le syndic me demande de prendre en charge les travaux d'ouverture du mur de ma terrasse vers l'extérieur de l'immeuble pour accéder à ces gaines techniques.

Qui doit payer les travaux + étude préalable ?

Ces travaux doivent ils faire l'objet d'une résolution en assemblée générale ?

Qu'en pensez vous ?

Merci

Cordialement